

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°74-331 du 6 décembre 1974

instituant un comité ad hoc pour étudier le dossier de l'utilisation du prêt consenti à la République du Dahomey par le Gouvernement Fédéral du Nigeria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement,
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est institué sous la présidence du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, un comité ad hoc pour étudier le dossier de l'utilisation du prêt consenti par le Gouvernement Fédéral du Nigeria à la République du Dahomey.

ARTICLE 2 - Le comité ad hoc est composé de deux représentants de chacun des Ministres ci-après :

Président : - le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,

Membres : - le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- le Ministère des Finances,
- le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4
MAEC-MF-MICT 6 ministères 10
SGG 4 SPD 2 DGP 6 DGAJL-INSAE 4
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
JORD 1